

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2023
Extrait des délibérations n°2**

Date de convocation : le 26 septembre 2023. Date d'affichage : le 26 septembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT AUBIN-D'ECROSVILLE.
> Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 48 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – EPEGARD – FOUQUEVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice – Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal - Absent	PAYAN Jean-François - Absent
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier - Absent	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita. LEROY Hélène – Excusée – POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Excusée ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie – Excusée
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée – POUVOIR Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Budget Général Urbanisme - Décision modificative n°2 – dématérialisation des procédures d'urbanisme

Les réformes majeures quant à l'urbanisme et au foncier des dernières années, et celles à venir, nous ont amenés à souscrire de nouvelles prestations avec le fournisseur INETUM. Ces modules sont regroupés sous l'offre nommée GoFolio permettant :

- d'avoir un guichet unique numérique permettant la SVE (Saisie par Voie Electronique) rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2022,
- l'instruction dématérialisée obligatoire depuis le 1er janvier 2022 sur la commune du Neubourg (mais effective que depuis le 1er janvier 2023),
- une garantie de la gestion des données personnelles liées au RGPD,
- des outils permettant une meilleure organisation et gestion des dossiers par le service instructeur de la CDCPN et les services des 31 communes avec qui nous travaillons pour l'instruction ADS.

En 2019, la CDCPN a souscrit à l'offre GoFolio en s'engageant sur trois ans ce qui a permis d'avoir un tarif préférentiel.

Nous arrivons au terme des trois ans, et l'offre GoFolio doit être prolongée afin d'avoir une continuité de service.

Les sommes proposées ci-dessous n'ont pas été initialement inscrites au budget 2023. En effet, notre responsable Urbanisme n'était pas présente au moment de la souscription et supposait, qu'à l'issue de ces trois premières années, nous serions « propriétaires » des modules sans avoir besoin de prévoir de nouvelles participations financières. Or, nous ne sommes pas propriétaires des modules qu'INETUM nous met à disposition. Il s'agit d'un abonnement permettant d'utiliser des licences et des serveurs.

La nouvelle offre financière d'INETUM est toujours aussi avantageuse pour un engagement sur 3 ans avec une solution dite « en nuage ». Cette solution permet une stabilité des prix, un tarif préférentiel et une mise à jour constante.

Comparatif financier :

- Solution en nuage (droits d'accès au serveur et au logiciel) : 6 584.40 € TTC/ an = 19 753 € TTC sur les 3 ans,

OU

- Acquisition du logiciel + maintenance : 10800 € + (6 336 € x3) = 29 808,00 € TTC sur les 3 ans.

Il apparaît que la solution en nuage est moins coûteuse sur trois ans. Nous proposons donc de retenir cette modalité qui, en outre, est éligible au FCTVA à hauteur de 5,6%.

Pour 2023, le coût facturé d'environ 6 600 € peut être couvert par reprise de crédits sur l'article 202 où l'enveloppe budgétaire ne sera pas consommée intégralement en 2023.

Section de fonctionnement Budget général	
Dépenses	
BG – Article 65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage	(+) 6 600,00 €
BG – Article 023 Virements à la section d'investissement	(-) 6 600,00 €

Section d'investissement Budget général	
Dépenses	
BG – Article 202 – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	(-) 6 600,00 €
Recettes	
BG – Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	(-) 6 600,00 €

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°2**

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération n°14 en date du 04 avril 2023 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2023 relatif au Budget Général,
Vue la décision du Président n°11 en date du 17/04/2023 portant virement de crédits entre chapitres et valant DM n°1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 25 septembre 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

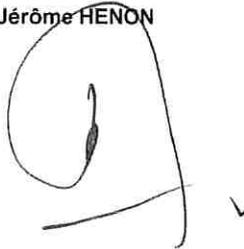
Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation ci-dessus,
- d'apporter les modifications au Budget Général 2023 telles que présentées ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

